

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2812

5 décembre 2007

SOMMAIRE

A & I S.à r.l	Mayroy
Andrea Doria S.A	Medic International S.à r.l
A P D L S.A	Medic International S.à r.l
Baya Blue S.A	MILLA Holding S.A134933
Baya Blue S.A	MILLA Holding S.A134934
BRGREOF Ebina Holding S.à r.l 134976	M.M. Promotions S.A
Capitalia Investment Management S.A.	Montevrin S.à r.l
	Patron Marina Velca Properties S.à r.l 134949
Chancery Place Limited S.à r.l134930	Patron Royal Prague S.à r.l134949
Cogeco Cable GP S.e.c.s	Pennaforth S.A
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.	ProLogis Germany XI S.à r.l134931
	ProLogis Poland LXVIII S.à r.l134936
Cornelia Investment S.A134931	ProLogis Poland XLI S.à r.l
Dimensional Stone International S.A.	ProLogis Poland XLVI S.à r.l
(D.S.I.)134944	ProLogis UK CCLXIII S.à r.l
EPF Grantham S.à r.l	ProLogis UK CCLXIV S.à r.l
Fidunord134938	Quintet Invest S.A
Fonderie Unique Luxembourg S.A134947	Richardson Investments Bordeaux S.à r.l.
GMELIN AVIATION, société civile 134948	
Havanna Invest S.A	Richardson Investments (Roermond) III
Icav S.A	S.à r.l
Jaydisc S.à r.l	Solferino (S.A.) N.V
Klöckner Pentaplast S.A134941	Supermarché MASSEN S.A134945
Koch Chemical Technology International	Symmetry MT S.à r.l
S.à r.l	Triomphe Luxembourg S.à.r.l134943
Latimo S.A	Vevco Holdings S.à r.l
L&C Edeka 2 S.à r.l	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l134953
LP Three Darmstadt Sàrl134932	VKGP S.à r.l
LuxCo 55 S.à r.l	



A & I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 128.528.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

M. Schaeffer Notaire

Référence de publication: 2007133806/5770/12.

(070154683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Chancery Place Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 117.390.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

M. Schaeffer Notaire

Référence de publication: 2007133807/5770/12.

(070154679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Capitalia Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.197.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 5 mars 2007 que:

«Le terme des mandats des Administrateurs, des Délégués à la gestion journalière et du Réviseur d'entreprise étant échus, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et le Réviseur d'entreprise sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Enrico Palombelli, Administrateur demeurant au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- Monsieur Mauro Micillo, Administrateur, demeurant au 86, Via G.G. Belli à I-00193 Rome (Italie)
- Monsieur Vedat Sertac Yeltekin, Administrateur, demeurant au 86, Via G.G. Belli à I-00193 Rome (Italie)
- Monsieur Paolo Renza, Administrateur, demeurant au 17, Via Minghetti à I-00187 Rome (Italie)
- Monsieur Angelo Brizi, Administrateur, demeurant au 86, Via G.G. Belli à I-00193 Rome (Italie)
- Monsieur Carlo Angelo Pittatore, Administrateur, demeurant au 180, Viale Tupini à I-00144 Rome (Italie)
- Monsieur Gianfranco Imperatori, Administrateur, demeurant au 16, Via Specchi à I-00186 Rome (Italie)

Réviseur d'entreprise:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., demeurant au 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des Administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés, à savoir:

- Monsieur Gianluca Verzelli, Administrateur, demeurant au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- Monsieur Nicola Sisi, Administrateur, demeurant au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Monsieur Massimo Ferrari, Administrateur, demeurant au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.



CAPITALIA INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133922/58/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Constituée par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n ^o 2135 du 15 novembre 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 8 août 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007133808/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01315. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

ProLogis Germany XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.932.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:	Parts
	sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sarl	500
Total	500



Le 17 octobre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007133881/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007133810/231/15.

(070154438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Latimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 août 2007, publié au Mémorial C numéro 989 du 25 septembre 2003;

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007133813/231/19.

(070154410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47647 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007133814/211/11.

(070154431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

MILLA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Constituée par-devant M ^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n ^o 187 du 12 mars 2001, et modifiée pour la dernière fois par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 85 du 13 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133811/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01310. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Symmetry MT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.527.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007133815/5770/11.

M.M. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 48.845.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2007 L'Assemblée prend acte de:

- la démission de Monsieur Wagner Pascal domicilié professionnellement à L-4735 Petange, 81, rue J. B. Gillardin, 81 de sa fonction d'administrateur;
- la démission de Madame Melsen Karin, domiciliée à L-9285 Diekirch, rue du Tilleul, 6, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué;

Les décisions suivantes ont été prises:

a) Nomination d'un nouvel administrateur:

Monsieur Marc Movilliat, domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 194.

Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale de 2013 qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

b) Nomination d'un nouvel administrateur-délégué:

Madame Sophie Movilliat, domiciliée à B-6700 Arlon, avenue de Mersch, 101.

c) Reconduction du mandat de réviseur d'entreprises pour une durée de un an renouvelable, de la SA FIDUCIAIRE INTERNATIONALE. Cette société a désigné comme représentant Monsieur Stéphan Moreaux, réviseur d'entreprises et comme suppléant, Monsieur Michel Haag, réviseur d'entreprises.



La composition du Conseil d'Administration est actuellement la suivante:

Administrateurs-délégués:

Monsieur Jules Movilliat, domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 192

Madame Sophie Movilliat, domiciliée à B-6700 Arlon, avenue de Mersch, 101

Administrateur:

Monsieur Marc Movilliat, domicilié à B-6717 Attert, Impasse du Meunier, 194

Pour extrait sincère et conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 2 octobre 2007.

J. Movilliat

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133894/2105/35.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

L&C Edeka 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 123.074.

EXTRAIT

En date du 5 octobre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1 er août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1 ^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007133816/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

MILLA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Constituée par-devant M ^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n ^o 187 du 12 mars 2001, et modifiée pour la dernière fois par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 85 du 13 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133822/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01309. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.



ProLogis Poland XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 104.619.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOL-DINGS XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FI-NANCE XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:	Parts
	sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sarl	600
Total	600

Le 17 octobre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007133882/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Constituée par-devant M e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n ° 349 du 4 mars 2002, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 23 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1743 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAYA BLUE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133824/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01306. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.



ProLogis Poland LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.550.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:	Parts
	sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sarl	600
Total	600

Le 17 octobre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007133885/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

A P D L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.988.

Constituée par-devant M ^e Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n ^o 1557 du 29 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A P D L S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133826/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01302. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.



Pennaforth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 57.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 octobre 2007 que:

- 1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl de son poste de Commissaire.
- 2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING Sàrl, sise 50, Val Fleuri L 1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007134073/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

ProLogis Poland XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.978.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND II (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS X Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 25 septembre 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS XI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartition des parts sociales:

Parts
sociales

ProLogis EUROPEAN FINANCE XI Sarl

Total

600



Le 17 octobre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007133883/1127/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Fidunord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.906.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, à partir du 1 ^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007134041/667/17.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Medic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.888.

Constituée par-devant M ^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n ^o 1298 du 5 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIC INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133829/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01293. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Medic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.888.

Constituée par-devant M ^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n ^o 1298 du 5 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour MEDIC INTERNATIONAL S.à r.l. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133830/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01290. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Havanna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 102.117.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

HAVANNA INVEST S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133911/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.982.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 2004, acte publié au Mémorial C n ° 751 du 22 juillet 2004.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133832/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01284. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.738.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 1316 du 10 décembre 2003.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.à r.l. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007133834/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01276. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Quintet Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.608.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2007, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé Monsieur François Georges, expertcomptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

QUINTET INVEST S.A.

F. Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007133912/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Icav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.653.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2007

Les associés acceptent la démission de Monsieur Sassel André comme commissaire et nomment comme nouveau commissaire pour une durée de 6 ans, mandat expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur l'exercice 2012:

- FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH S. à r. l., L-9764 Marnach, rue de Marbourg, 19.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007134047/591/16.

Enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2007, réf. DSO-CK00032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.



LuxCo 55 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.335.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 20 septembre 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ont été transférées à KEIF LUXEM-BOURG SCANDI S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.739, de sorte que KEIF LUXEMBOURG SCANDI S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE LUXEMBOURG S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007134035/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2007

Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAYA BLUE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007134113/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Klöckner Pentaplast S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.253.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG S.ar.l.(in liquidation), the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (the «Company»), a société anonyme incorporated by deed of M e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 12th October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 333 from 28th February 2002, acting by its liquidator, ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5,



rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 65.509, represented at the present deed by M ^e Toinon Hoss pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered herewith.

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a notarial deed of the M ^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg replaced by M ^e Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, on 31st May 2007, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to state that:

- (A) The Sole Shareholder represented holds all the shares in issue in the Company so that the present resolutions and decisions may be validly taken.
 - (B) The items on which decisions are to be taken are the following:
 - 1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company;
- 2. Appointment of ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 65.509 as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation. The Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

It is resolved to appoint ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 65.509 as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the sole shareholder. The sole shareholder authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the sole shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG S.àr.l. (en liquidation), l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée le 12 octobre 2001 suivant acte de M e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 333 du 28 février 2002, agissant par l'intermédiaire de son liquidateur, ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509, représentée pour le présent acte par M e Toinon Hoss en vertu d'une procuration sous seing privé qui sera enregistrée avec le présent acte.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 mai 2007 par acte de M ^e Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de M ^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'Actionnaire Unique a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:



- (A) L'Actionnaire Unique représenté détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que les présentes résolutions peuvent être valablement adoptées.
 - (B) Les points de l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivant:
 - 1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société;
- 2. Désignation de ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509 en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation. La Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 65.509 en tant que liquidateur de la Société.

L'Actionnaire Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Actionnaire Unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'Actionnaire Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des contrats ou actes spécifiques.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure où il est nécessaire, de procéder à des paiements intérimaires du boni de liquidation tels que le liquidateur considère appropriés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la des personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite à la personne comparante, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal,

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29275. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007134952/211/108.

(070155940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

TRIOMPHE SPAIN SL, une société de droit espagnol ayant son siège social à Avenue Alcade Ramirez Beethencourt, numéro 6-A, Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

- (I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.
- (II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée TRIOMPHE LUXEMBOURG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre



de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.425, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 733 du 7 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 1 er mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1105 du 8 juin 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- Divers

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

« Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2007, Relation GRE/2007/4686. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007135007/231/54.

(070156593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Dimensional Stone International S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.573.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au «International Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,



en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société anonyme holding DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.) ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 42573, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 147 du 5 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 7 juillet 2000, publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 823 du 10 novembre 2000.
- II.- Que le capital social de la société anonyme holding DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), prédésignée, s'élève actuellement à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding DIMENSIONAL STONE IN-TERNATIONAL S.A. (D.S.I.).
- IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.
- VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.) est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2007. Relation GRE/2007/4889. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007134980/231/54.

(070155982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Supermarché MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 92.868.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart, à partir du 1 ^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Weiswampach, le 31 octobre 2007. Pour SUPERMARCHE MASSEN S.A. FIDUNORD S.à r.I Signature

Référence de publication: 2007134981/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2007, réf. DSO-CK00094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070156079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.554.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- 1. KOCH CT EUROPE INVESTMENTS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at CRAWFORD ADMINISTRATION SERVICES Ltd., Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, registered under number 40547, and
- 2. KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.554 (the «Company»),

both here represented by Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established in August 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are, since August 31, 2007 the sole shareholders of KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., prenamed, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, of May 14, 2003, published in the Mémorial C no. 632 of June 11, 2003, the articles of association of which have last been amended pursuant to a deed of the same notary on June 27, 2003, published in the Mémorial C no. 804 of July 31, 2003.
 - II. The sole shareholders resolve to:
- 1. Decrease the Company's share capital by two hundred forty-six thousand Euro (\leq 246,000.-) from its present amount of one million four hundred forty-five thousand Euro (\leq 1,445,000.-) to one million one hundred and ninety-nine thousand Euro (\leq 1,199,000.-) by cancellation of two hundred and forty-six (246) own shares with a nominal value of one thousand Euro (\leq 1,000.-) each, owned since August 31, 2007 by the Company itself.
 - 2. Restate article 5, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:
- « Art. 5. Capital. (first paragraph). The issued capital of the company is set at one million one hundred and ninety-nine thousand Euro (\leq 1,199,000.-), divided into one thousand one hundred and ninety-nine (1,199) shares, with a nominal value of one thousand Euro (\leq 1,000.-) each, all of which are fully paid up.»

Further to this capital decrease, all one thousand one hundred and ninety-nine (1,199) shares are held by the Company's sole shareholder KOCH CT EUROPE INVESTMENTS L.P., prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le trente et un du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- 1. KOCH CT EUROPE INVESTMENTS, L.P., un «limited partnership» établi et existent sous les lois des Bermudes, avec siège social à CRAWFORD ADMINISTRATION SERVICES Ltd., Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, enregistré sous le numéro 40547, et
- 2. KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.554 (la «Société»),

ici représentées par Marie Amet-Hermès, employée, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données en août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont depuis le 31 août 2007 les seules associées de KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL S.à r.l., prénommée, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg le 14 mai 2003, publié au Mémorial C n° 632 du 11 juin 2003, et dont les statuts furent modifies en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C n° 804 du 31 juillet 2003.
 - II. Les associés uniques décident de:
- 1. Réduire le capital social d'un montant de deux cent quarante-six mille euros (€ 246.000,-) afin de le ramener de son montant actuel de un million quatre cent quarante-cinq mille euros (€ 1.445.000,-) à un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (€ 1.199.000,-) par annulation de deux cent quarante-six (246) parts sociales propres d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, détenues depuis le 31 août 2007 par la Société elle-même
 - 2. Modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (€ 1.199.000,-) divisé en mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, toutes intégralement libérées.»

Suite à cette réduction de capital, l'intégralité des mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) parts sociales sont détenues par l'associé unique KOCH CT EUROPE INVESTMENTS, L.P., prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. Relation: LAC/2007/24914. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135017/211/90.

(070156678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Fonderie Unique Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8253 Mamer, 29, rue des Merisiers. R.C.S. Luxembourg B 84.578.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. August 2007

Es wurde beschlossen,

1) den Rücktritt von Herrn Dr. Daniel Weinbrenner, Diplomvolkswirt, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Bernard-Willems-Straße 29, mit Wirkung zum 7. August 2007, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Weiswampach, den 23. Oktober 2007. Für FONDERIE UNIQUE LUXEMBOURG S.A. FIDUNORD S.à r.I. Unterschrift

Référence de publication: 2007134984/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2007, réf. DSO-CJ00196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070155953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

GMELIN AVIATION, société civile, Société Civile.

Siège social: L-8019 Strassen, 42, rue du Bois. R.C.S. Luxembourg E 3.778.

STATUTS

Les soussignés:

- 1) Wilhelm Gmelin, ingénieur en aéro-technique, né le 22 avril 1940 à Stuttgart,
- 2) son épouse Anneli Gmelin, née Schienle, sans état, née le 22 avril 1942 à Stuttgart,

demeurant ensemble à D-71229 Leonberg, A. Lämmle Weg 28/1,

ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux:

Titre I er . Objet, dénomination, durée, siège

- **Art. 1** er. La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la mise en valeur ainsi que la vente ou l'échange d'un ou de plusieurs aéronefs et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.
 - Art. 2. La société prend la dénomination GMELIN AVIATION, société civile.
 - Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège de la société est à L-8019 Strassen, 42 rue du Bois. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Titre II. Apports, capital, parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est constitué par l'apport par les associés d'un avion de tourisme biplace à un moteur à hélice assemblé à partir d'un kit de marque SPIRIT MURPHY, immatriculé au Grand-Duché de Luxembourg, sous les lettres LX-WGM, d'une valeur de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Il est représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1. à Monsieur Wilhelm Gmelin	98 parts
2. à Madame Anneli Gmelin, née Schienle	2 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Tout associé qui voudra céder ses parts devra les offrir en vente à l'autre ou aux autres associés aux prorata de leur participation dans la société.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'accord unanime des associés.

A défaut de reprise des parts sociales par le ou les associés restants ou par un tiers de l'accord unanime des associés, la société sera dissoute.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- Art. 8. Dans leurs rapports entre eux les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes engageant la société, les associés tâcheront d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.



Art. 9. La société ne sera dissoute par le décès d'un associé mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux pactes d'associés éventuellement existants et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par les deux associés qui pourront chacun par sa seule signature engager la société pour les actes d'administration courante.

Tout acte d'acquisition, de disposition ou autre engagement entraînant un impact financier dépassant deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) devra être signé conjointement par les deux associés afin d'être opposable aux tiers.

Titre IV. Dissolution, liquidation

Art. 11. En cas de dissolution anticipée de la société, les associés décident du mode de liquidation et nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Fait en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir son original, ce 26 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007134985/4937/64.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09465. - Reçu 338 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Patron Royal Prague S.à r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PATRON MARINA VELCA HOLDING S.à r.l. (before named PATRON CYCLADE S.à r.l.), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

here represented by Michael Vandeloise, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of PATRON ROYAL PRAGUE S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on September 28, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2140 of November 16, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 387 of March 16, 2007;
 - That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the company's name into PATRON MARINA VELCA PROPERTIES S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« Art. 1. The Company will have the name PATRON MARINA VELCA PROPERTIES S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner decides to appoint with immediate effect as additional manager of the Company for an unlimited period:



Mr Michael Vandeloise, private employee, born in Messancy (Belgium), on July 16, 1982, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PATRON MARINA VELCA HOLDING S.à r.l. (anciennement dénommée PATRON CYCLADE S.à r.l.), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

Ici représenté par Michael Vandeloise, ayant son adresse professionnelle à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société PATRON ROYAL PRAGUE S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2140 du 16 novembre 2006, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 387 du 16 mars 2007;
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en PATRON MARINA VELCA PROPERTIES S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts comme suit:

« Art. 1 er . La société aura la dénomination PATRON MARINA VELCA HOLDING S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité de gérant supplémentaire pour une durée illimitée:

Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, né à Messancy (Belgique), le 16 juillet 1982, demeurant professionnel-lement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32611. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007135039/242/80.

(070156111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss. R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Oktober 2007

Es wurde beschlossen,

den Gesellschaftssitz, mit Wirkung zum 1. November 2007, von L-9990 Weiswampach, Maison 49, nach L-9991 Weiswampach, Beelerstrooss 2, zu verlegen.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 14. November 2007.

Für JAYDISC S.à r.l.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007134983/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2007, réf. DSO-CK00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070156074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu

Madame Laurence Marlier, fondé de pouvoir, demeurant au 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société MAYROY, une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 5 juillet 2007.

Une copie de la résolution du conseil d'administration et la procuration paraphées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restées annexées à un acte reçu par le notaire soussigné le 3 août 2007.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt cinq mille trois cent quatre vingt-cinq euros (EUR 12.525.385,-) divisé en soixante deux millions six cent vingt six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de classe D qui réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société, dix-huit mille neuf cents (18.900) actions de catégorie D en date du 6 septembre 2007, souscrites par Monsieur Peter Wilson, demeurant au 1 Liberty Row, Meadow Lane, Hamble GB-S031 4 RR Southampton, libérées en numéraire, pour un montant total de deux cent vingt-sept mille trois cent soixante-sept euros (EUR 227.367,-) dont un montant de trois mille sept quatre-vingt euros (EUR 3.780,-) est alloué au capital et un montant de deux cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 223.587,-) est alloué au poste prime d'émission.

Preuve de la réception du prix d'exercice et de l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour se lire comme suit:

« Art. 5. (sixième alinéa). Le capital social de la Société est fixé à douze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-cinq euros (EUR 12.289.735,-), divisé en soixante et un millions quatre cent quarante-huit mille six cent



soixante-quinze (61.448.675) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et huit cent quatre-vingt-treize mille vingt-cinq (893.025) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Marlier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12223. — Reçu 2.273,67 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007134988/239/55.

(070156135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Cogeco Cable GP S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 118.800.

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire d'associés de COGECO CABLE GP S.e.c.s., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société en commandite simple, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 118.800, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1854 du 4 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2289 du 7 décembre 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.133.192 (deux millions cent trente-trois mille cent quatre-vingt-douze) intérêts, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacun, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 213.319.200 EUR (deux cent treize millions trois cent dix-neuf mille deux cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall;
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:



Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

The Partnership may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2007. Relation GRE/2007/4509. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007134990/231/66.

(070156124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VGC (CAYMAN) HOLDING COMPANY LIMITED, une société de droit des lles Caïman ayant son siège social aux lles Caïman, lles Vierges Britanniques, Boîte Postale 1111, George Town, Grand Caïman, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

- (I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.
- (II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée VGC (LUX) HOLDINGS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.766, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1174 du 18 novembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1241 du 3 décembre 2004 (la «Société»).



(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
- 2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts.
- 3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2.1 des statuts comme suit:

Version anglaise:

« Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2007. Relation GRE/2007/4723. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007134991/231/60.

(070156338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Andrea Doria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.624.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme BARGUZIN PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,



représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société anonyme ANDREA DORIA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.624, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 588 du 13 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2004, publié au Mémorial C numéro 442 du 27 avril 2004.
- II.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.
- III.- Que la comparante a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ANDREA DORIA S.A.
- IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la prédite société ANDREA DORIA S.A. et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.
 - V.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.
- VI.- Que la comparante, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été provisionnées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagement financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
 - VIII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute ANDREA DORIA S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2007. Relation GRE/2007/4887. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007134986/231/51.

(070155983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Montevrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.054.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n o 49417 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007135090/211/11.

(070155966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.



VKGP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.350,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 133.287.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Mr Xavier Lesueur, residing at F-57570 Puttelange-les-Thionville, 7, rue de la Burg,

hereby represented by Mrs Lucile Castellvi-Makhlouf, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 4, 2007 in Luxembourg.

- Mr Nicolas Van Beek, residing at L-5243 Sandweiler 41, an de Strachen,

hereby represented by Mrs. Lucile Castellvi-Makhlouf, prenamed, by virtue of a proxy given on October 4, 2007 in Luxembourg.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name VKGP S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is to provide, in Luxembourg or abroad, to companies, non-governmental organizations, public administrations or generally speaking to enterprises and legal entities in any form whatsoever, brand creation, brand communication, brand protection, training and economic intelligence relating to:
 - marketing, audit and communication;
 - assertion, registration, surveillance and protection of intellectual and industrial property.

And in particular, the Company may, among others, provide the following:

- Marketing and communication services online and offline;
- Brand names, trademarks and domain names registration and protection both online and offline;
- Services of business intelligence;
- Accounting and audit services;
- Advice in management and economic exploitation of brand names, trademarks and domain names;
- Training in marketing, accounting, management, and administrative procedure;



- Administrative support to any lawsuit with respect to the protection of intellectual and industrial property rights linked to the possession of brand names, trademarks and domain names;
- Setting-up and running of technical platforms dedicated to the registration procedure and the recovery of brand names, trademarks and domain names online and offline;
- Setting-up and running of technical platforms of data processing in relation to the use of brand names, trademarks and domain names and related applications of Internet concepts and technologies for industrial and business purposes;
- Structured financial products linked to the economic exploitation of brands, trademarks, Internet domain names and related applications of Internet concepts and technologies.
- 3.2. In addition, Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand three hundred and fifty Euro (EUR 16,350.-) represented by twenty-one thousand eight hundred (21,800) shares in registered form with a par value of seventy-five Cents (EUR 0.75) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation



- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.



V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

All the shares representing the entire subscribed capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid in as follows:

- 1. Contributions in kind:
- Mr Xavier Lesueur contributes five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each, of the company LGTL S.A., a Société Anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité du Bourmicht, Centre Hermès, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 104.072 (LGTL S.A.) representing 50% of the shares in LGTL S.A.
- Mr Nicolas Van Beek contributes five hundred (500) shares, with a nominal value of EUR thirty-one Euro (EUR 31.-) each, of the prenamed company LGTL S.A., representing the other 50% of the shares in LGTL S.A.
 - 2. Valuation of the contributions in kind:

It results from a certificate issued by the Board of Directors of LGTL S.A. dated on October 24th, 2007 (the «Certificate») that, as at the date of such certificates:

- 1. The Shares are in registered form;
- 2. The Shares are fully paid-up and represent all the issued share capital of LGTL S.A.;
- 3. Mr Xavier Lesueur and Mr Nicolas Van Beek are respectively entitled to the Shares and have the power to dispose of the Shares;



- 4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
 - 5. The Shares are freely transferable;
- 6. All formalities required in Grand Duchy of Luxembourg in connection with the perfection of the contribution of the Shares to the Company have been duly performed;
- 7. All the shares in LGTL S.A. are worth at least thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), this estimation being based on generally accepted accounting principles and on the fair market value of LGTL S.A.

Such Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. Issuance of shares:

In consideration for the above described contributions, the Company issues a total of 21,800 shares with a par value of EUR 0.75 each together with a total share premium of EUR 9,200.-.

The allocation of the issued shares of the Company is as follows:

Subscribers	Number
	of Shares
- Mr Xavier Lesueur, prequalified	10,900
- Mr Nicolas Van Beek, prequalified,	10,900
Total:	21,800

Manager's intervention

Thereupon intervenes Xavier Lesueur, manager of VKGP S. à r.l., here represented by Mrs Lucile Castellvi-Makhlouf by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Declaration, Costs, Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies as modified and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the two partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- 1. Xavier Lesueur, prenamed is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
- 2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activité du Bourmicht, Centre Hermès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- M. Xavier Lesueur, domicilié à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 7, rue de la Burg,

ici représenté par Mme Lucile Castellvi-Makhlouf, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2007 à Luxembourg.

- M. Nicolas Van Beek, domicilié à L-5243 Sandweiler 41, an de Strachen,



ici représenté par Mme Lucile Castellvi-Makhlouf, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2007 à Luxembourg.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination VKGP S.A R.L. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet de fournir, au Luxembourg et à l'étranger, à des sociétés, des organisations non-gouvernementales, des administrations publics ou, plus généralement, à des entreprises et entités légales de quelque forme que ce soit, la création de marque, la communication relative à des marques, la protection des marques, la formation et l'intelligence économique en relation avec:
 - le marketing, l'audit et la communication;
 - revendication, enregistrement, surveillance et la protection de propriétés intellectuelles et industrielles.

Et, en particulier, la Société peut, entre autres, fournir les services suivants:

- marketing et communication en ligne et hors ligne;
- enregistrement pour la protection des marques, de marques commerciales et de nom de domaines en ligne et hors ligne:
 - services d'intelligence d'affaires;
 - services d'audit et de comptabilité;
 - conseil en gestion et exploitation économique de marques, de marques commerciales et de noms de domaines;
 - formation en marketing, comptabilité, gestion, et procédures administratives;
- support administratif aux actions juridiques requises pour protéger des droits de propriété intellectuelle et industrielle liés à la possession de marques, de marques commerciales et de noms de domaine;
- mise en place et exploitation de plateformes techniques destinées à supporter les procédures d'enregistrement et de récupération de noms de marques, de marques commerciales et de noms de domaines en ligne et hors ligne;
- mise en place et exploitation de plateformes techniques de traitement de données en relation avec l'utilisation de noms de marques, de marques commerciales et de noms de domaines, et d'applications connexes de concepts Internet et de technologies à des fins industrielles et commerciales;
- produits financiers structurés liés à l'exploitation économique de marques, de marques commerciales, de noms de domaines Internet et d'applications connexes de concepts et technologies liées à Internet.
- 3.2. De plus, la Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des



sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à seize mille trois cent cinquante Euros (EUR 16.350,-), représenté par vingt-et-un mille huit cent (21.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de soixante-quinze Cents (EUR 0,75) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.
 - 7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut



aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;



- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales représentant le capital souscrit total de la Société a été entièrement souscrit et libéré comme suit:

- 1. Apports en nature:
- M. Xavier Lesueur apporte cinq cent (500) actions, d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, de la société LGTL S.A., une société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activité du Bourmicht, Centre Hermès, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.072 (LGTL S.A.), représentant 50% des actions de LGTL S.A.
- M. Nicolas Van Beek apporte cinq cent (500) actions, avec une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, de la société LGTL S.A., représentant les autres 50% des actions de LGTL S.A.
 - 2. Evaluation des apports en nature:

Il résulte d'un certificat émis par le Conseil d'Administration de LGTL S.A. du 24 octobre 2007 (le «Certificat») qu'à la date dudit certificat:

- 1. Les Actions sont sous forme nominatives;
- 2. Les Actions sont entièrement libérées et représentent tout le capital social de LGTL S.A.;
- 3. M. Xavier Lesueur et M. Nicolas Van Beek sont respectivement propriétaires des Actions et ont le pouvoir de disposer des Actions;
- 4. Aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération;
 - 5. les Actions sont librement cessibles;
- 6. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg consécutives à l'apport des Actions à la Société ont été dûment effectuées;
- 7. La valeur de toutes les actions de LGTL S.A. est au moins d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), cette estimation étant basée sur le principes comptables généralement admis et sur l avaleur de marché de LGTL S.A.

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

3. Emission des Parts Sociales:

En contre-partie des apports susdécrits, la Société émet un total de 21.800 actions d'une valeur nominale de EUR 0,75 chacune ensemble avec une prime d'émission totale d'EUR 9.200,-.

L'allocation des actions émises de la Société se fait comme suit:

Apporteurs	Nombre
	d'Actions
- M. Xavier Lesueur, préqualifié	10.900
- M. Nicolas Van Beek, préqualifié,	10.900
Total:	21.800



Intervention du gérant

Est alors intervenu Xavier Lesueur, gérant de la société VKGP S. à r.l., ici représenté par Mme Lucile Castellvi-Makhlouf en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. M. Xavier Lesueur, prénommé, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activité du Bourmicht, Centre Hermès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Castellvi-Makhlouf, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33492. — Reçu 255,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135083/211/518.

(070156283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.327.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
 - Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCLXIII S.à r.l.



Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.
- **Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.



Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Is appointed manager for an undetermined period:



ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCLXIII S.à r.l.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts



du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.



Titre IV. Dissolution, Liquidation

- Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30. Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30704. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135103/220/272.

(070156741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ProLogis UK CCLXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.326.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,



which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
 - Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCLXIV S.à r.l.
- Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.
- **Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and



transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

- Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.
- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.



Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCLXIV S.à r.l.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.



- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
- **Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.



Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30705. — Reçu 144,38 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007135102/220/272.

(070156724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.



Vevco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.974.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007134021/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02046. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007133941/239/12.

(070154423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Solferino (S.A.) N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.434.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007134013/5770/12.

(070154855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

BRGREOF Ebina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.561.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007134014/5770/12.

(070154859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck